OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Cette charte, adoptée en 2008 et élargie en 2011, 2016 et 2020, accueille un nouveau signataire en 2026.

Pour l'Anses

Gilles Salvat
Directeur général, p.i.

Pour le BRGM

Catherine Lagneau
Présidente-directrice générale

Pour l'Ifremer

François Houllier
Président-directeur général

Pour l'Ineris

Raymond Cointe
Directeur général

Pour l'INCa

Nicolas Scotté
Directeur général

Pour INRAE

Philippe Mauguin
Président-directeur général

Pour Santé publique France

Caroline Semaille
Directrice générale

Pour l'Université Gustave Eiffel

Corinne Blanquart
Présidente

OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Au-delà de leur diversité, nos huit établissements publics remplissent tous une mission d'intérêt général commune dans les domaines de la santé ou de l'environnement.

Par nos activités de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation scientifique et technique, nous souhaitons apporter une meilleure compréhension des risques ainsi que des moyens de les prévenir et de les réduire, dans une perspective d'aide à la décision et de contribution au débat public.

L'indépendance et la transparence des travaux réalisés, comme leur qualité scientifique, sont des valeurs communes à tous nos établissements.

Leur respect repose sur une exigence de compétence, de partage, d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des acteurs concernés par nos activités.

En adoptant cette Charte, nous nous inscrivons résolument dans un processus ouvert et pluraliste contribuant à la prise de décision publique.

Nous exprimons notre volonté commune de :

- poursuivre l'ouverture à la société de nos processus de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation des risques, tout en garantissant la confidentialité des données protégées par la loi ;

- veiller, pour pérenniser autant que possible la démarche d'ouverture, au développement des capacités de dialogue, par nos processus de sensibilisation et de formation.

Cette démarche vise à accroître la qualité de la contribution que nos établissements apportent aux décideurs publics et à toute la société, aux plans local, national et international.

Elle s'inscrit dans les dynamiques d'ouverture de la science, le dialogue constituant dans ce cadre un gage essentiel de la confiance de la société dans la recherche et l'expertise scientifiques.

AINSI PRENONS-NOUS LES ENGAGEMENTS SUIVANTS

Trois engagements pour enrichir nos travaux à travers un dialogue renforcé avec la société.

Pour construire avec la société une compréhension partagée des enjeux complexes, des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face, nous nous engageons à :

1 accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et prendre en compte leur contribution dans nos processus de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation ;

2 mettre en partage les connaissances scientifiques disponibles mais aussi les incertitudes, les ignorances, les questionnements et les controverses ;

3 accroître la transparence de nos travaux en rendant publics dès que possible leur résultat final et les méthodes mises en œuvre pour les obtenir.

Trois engagements pour mettre en œuvre dans nos établissements l'ouverture à la société.

Pour réussir cette ouverture, nous nous engageons à poursuivre et amplifier dans nos établissements la démarche de progrès qui vise à :

1 renforcer la capacité des personnels et étudiants de nos établissements à dialoguer avec la société, à prendre part à des démarches participatives et à les animer ;

2 identifier les ressources nécessaires à l'implication de la société et les mobiliser en concertation avec les commanditaires de nos travaux ;

3 développer les outils de pilotage internes de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

8 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET/OU ENVIRONNEMENTAUX ADOPTENT LA CHARTE

anses

Charte adoptée en octobre 2008
par l'Afsset, devenue l'Anses

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, créée en 2010

>> Établissement public administratif de l'État, sous tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Travail
>> 1 513 agents en 2024
>> Budget 2024 : 179 M€

L'**Anses** apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les humains, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire.
Pour favoriser des débats éclairés au sein de la société, l'Anses rend publiques les conclusions de ses travaux et en informe le plus grand nombre. Elle porte une attention particulière au dialogue avec les acteurs de la société civile.

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Charte adoptée en décembre 2016

Bureau de recherches géologiques et minières, créé en 1959

>> Établissement public industriel et commercial, sous tutelle des ministères en charge de la Recherche, de l'Écologie et de l'Économie.
>> 1059 salariés en 2025
>> Produits d'exploitation 2025 : 180 M€

Service géologique national, le **BRGM** est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol dans une perspective de développement durable. Partenaire de nombreux acteurs publics et privés, son action est orientée vers la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques et la coopération internationale. Mobilisé sur les enjeux sociétaux de changement climatique, transition énergétique et développement de l'économie circulaire, il contribue à une gestion harmonisée et un usage maîtrisé du sol et du sous-sol des villes et des territoires.

Ifremer

Charte adoptée en novembre 2020

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, créé en 1984

>> Établissement public industriel et commercial, sous tutelle des ministères chargés de la Recherche, de la Mer et de l'Environnement
>> 1600 salariés
>> Budget ~ 270 M€

Des abysses à la surface, de la côte au large, l'**Ifremer** est le seul institut de recherche français dédié à l'océan. Il explore tous les rivages des sciences océaniques depuis ses 24 implantations ancrées dans le deuxième domaine maritime mondial. Avec sa filiale d'armement Genavir, il opère la Flotte océanographique française au bénéfice de la communauté scientifique nationale. Les 1600 salariés de l'Ifremer contribuent chaque jour à créer la sagesse essentielle pour préserver le système qui rend la vie possible sur Terre : l'Océan.

inca
Institut National du Cancer

Institut national du cancer, créé en 2004

>> Groupement d'intérêt public, sous tutelle des ministères chargés de la Santé et de la Recherche.
>> Environ 150 salariés
>> Budget : 100 M€

L'**INCa** est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique chargée de coordonner la lutte contre les cancers en France. Il conduit l'élan national pour réduire leur nombre et leur impact. L'Institut fédère l'ensemble des acteurs (professionnels de la santé et de la recherche, acteurs institutionnels, malades, aidants, associations, citoyens), mobilise l'ensemble des leviers (réglementaire, organisationnel, financier etc.) et investit l'ensemble des champs (prévention, dépistage, soins, recherche et innovation, après-cancer). Il assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

INERIS
maîtriser le risque pour un développement durable

Charte adoptée en octobre 2008

Institut national de l'environnement industriel et des risques, créé en 1990

>> Établissement public industriel et commercial sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement
>> Environ 550 collaborateurs
>> Budget 2025 : 81 M€
>> 25 hectares de plates-formes d'essais, 30 000 m² de laboratoires

L'**Ineris** est le référent public national des risques technologiques et des pollutions (hors nucléaire). L'Institut produit des connaissances scientifiques et techniques pour évaluer ces risques et les moyens de les maîtriser. La mission d'appui de l'Ineris aux politiques environnementales, alimentée par ses travaux de recherche appliquée et ses collaborations avec des acteurs privés, portent sur la sécurité des activités industrielles sur les sites et territoires ; les dangers des substances chimiques et leur impact sur la santé humaine et la biodiversité ; les risques liés à la transition énergétique, l'approvisionnement en matières premières critiques et à l'économie circulaire.

INRAE

Charte adoptée en septembre 2011 par Irstea.
INRAE est issu de la fusion au 1er janvier 2020 de l'INRA et d'Irstea

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, créé en 2020

>> Établissement public scientifique et technologique, sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la Recherche et du ministère chargé de l'Agriculture
>> 10 800 salariés
>> Budget 2024 : 1 150 M€

INRAE est un acteur majeur de la recherche, de l'innovation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques créé le 1er janvier 2020. INRAE est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement » et a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. L'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources, des écosystèmes et des risques.

Santé publique France

Charte adoptée en décembre 2016

Santé publique France, créée en 2016

>> Établissement public administratif de l'État, sous tutelle du ministère chargé de la Santé
>> 595 agents, dont les cellules régionales
>> Budget de fonctionnement 2026 : 642 M€

L'action de **Santé publique France** vise à mieux connaître, expliquer, préserver, protéger et promouvoir l'état de santé des populations. En tant qu'agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire elle a en charge l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ; la veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ; la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ; le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ; la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles ; le lancement de l'alerte sanitaire.

Université Gustave Eiffel

Charte adoptée en septembre 2011
par l'IFSTTAR, devenu l'Université Gustave Eiffel

Université Gustave Eiffel, créée en 2020

>> Issue de la fusion de l'UPEM et de l'IFSTTAR, l'Université intègre une école d'architecture, ENSA Paris Est, et trois écoles d'ingénieurs, l'EIVP, Géodata Paris et ESIEE Paris.
>> Établissement public scientifique, culturel et professionnel
>> 3000 personnels, 15 000 étudiants
>> Budget 2025 : 288 M€

Réunissant pour la première fois en France le triptyque université / organismes de recherche / écoles, l'**Université Gustave Eiffel** regroupe des compétences pluridisciplinaires pour conduire des recherches de qualité au service de la société, proposer des formations adaptées au monde socio-économique et accompagner les politiques publiques. Elle représente notamment un quart de la recherche française sur les villes de demain et a vocation à développer des collaborations nationales et internationales pour répondre aux enjeux sociétaux majeurs que génèrent les profondes mutations des environnements urbains où vit déjà 55 % de l'humanité.

« Dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la charte de l'ouverture à la société par l'IRSN, l'Agence de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) reprend à son compte les principes, en les adaptant aux spécificités de l'ASNR, sans pour autant signer formellement la charte comme les autres organismes, du fait de son statut d'autorité administrative indépendante. L'ASNR continuera à échanger avec les organismes signataires de la charte d'ouverture à la société sur les méthodes, pratiques et innovations en termes d'ingénierie de la participation et à mettre en œuvre de futures actions communes ».